

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° DE DIVISION : 01-Montréal
N° DE COUR : 500-11-045951-148
N° DE DOSSIER : 41-1828720

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS DE
L'INTENTION DE FAIRE UNE
PROPOSITION DE :

Société de Vélo en Libre-Service, personne morale sans but lucratif dûment constituée en vertu de la Loi sur les compagnies Partie III, ayant son siège social au 2113, 32e avenue, Montréal, province de Québec, H8T 3J1.

Débitrice

– ET –

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

RAPPORT DU SYNDIC EN RELATION AVEC LA DEMANDE POUR L'AUTORISATION DE VENDRE CERTAINS BIENS DE LA DÉBITRICE HORS DU COURS NORMAL DE SES AFFAIRES
(Paragraphe 65.13 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS DE L'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR LA SOCIÉTÉ DE VÉLO EN LIBRE-SERVICE

Je, Raymond Massi, CPA, CA, CIRP, de Richter Groupe Conseil inc. (ci-après « **Richter** » ou le « **Syndic** »), Syndic agissant à l'avis d'intention de faire une proposition déposé par la *Société de Vélo en Libre-Service* (ci-après la « **Débitrice** » ou « **SVLS** »), une personne morale insolvable, fais rapport au tribunal de ce qui suit.

Le présent rapport est produit au soutien de la *Requête pour autoriser la vente de certains biens de la Débitrice hors du cours normal des affaires* soumise par la Débitrice (la « **Requête** »). Pour les motifs ci-après exprimés, le Syndic est d'avis que les conclusions recherchées par la Requête sont justes et raisonnables dans les circonstances.

A. Avis d'intention de faire une proposition

1. Le 19 janvier 2014, la Ville de Montréal (ci-après la « **Ville** » ou le « **Créancier garanti** ») a transmis un préavis à SVLS conformément à l'article 244 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après la « **LFI** »).
2. Le 20 janvier 2014, afin de protéger la valeur de l'ensemble de ses actifs, la Débitrice a déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu de la LFI (ci-après l'« **Avis d'intention** »).
3. L'Avis d'intention a été envoyé aux créanciers concernés le 23 janvier 2014 et l'état des flux de trésorerie prévisionnels a été déposé auprès du Séquestre officiel le 29 janvier 2014.
4. Le 7 avril 2014, la Cour a accordé une deuxième prorogation de délai pour présenter une proposition jusqu'au 30 avril 2014 afin d'accorder le temps requis à SVLS pour compléter un processus de sollicitation d'offres visant la vente de ses actifs.
5. Depuis la date de l'Avis d'intention, SVLS a réduit ses frais d'exploitation en limitant ses activités et en réduisant ses effectifs.

B. Historique et présentation de l'entreprise

6. En 2008, la Débitrice fut constituée en tant qu'organisme sans but lucratif ayant pour mandat d'offrir et d'exploiter des systèmes de vélo en libre-service. SVLS est essentiellement le promoteur du système « BIXI » qui est un service complémentaire aux moyens de transport en commun traditionnels et qui consiste en un système de vélo offert en libre-service à partir de points d'ancrage équipés de bornes transactionnelles situées à des endroits stratégiques sur le territoire d'une municipalité donnée. Les usagers ont accès à ce système de vélo en utilisant une carte d'accès et moyennant une contrepartie monétaire établie en fonction du temps d'utilisation du vélo d'un point d'ancrage à un autre (ci-après le « **Système BIXI** »).
7. À la suite du développement et du déploiement du Système BIXI sur le territoire de la grande région métropolitaine de Montréal, SVLS a obtenu plusieurs reconnaissances internationales. Ces reconnaissances ont amené la Débitrice à commercialiser son produit auprès d'autres villes à travers le monde.

8. Les deux (2) secteurs d'activités de la Débitrice sont :
 - Les activités de vélo en libre-service au moyen du Système BIXI dans la grande région métropolitaine de Montréal. Au surplus, SVLS opérait un service de vélo en libre-service utilisant le Système BIXI pour la ville de Toronto (via sa filiale détenue à part entière *Bixi Toronto Inc.*) ainsi que pour la région Gatineau-Ottawa;
 - La commercialisation et la vente du Système BIXI à travers le monde.
9. En juin 2011, la Ville a octroyé un prêt de **37 M\$** à SVLS et, pour garantir ce prêt, SVLS a consenti une hypothèque de **44 M\$** sur ses actifs en faveur de la Ville.
10. SVLS utilise le Système BIXI pour ses opérations de vélo en libre-service dans la grande région métropolitaine de Montréal (ci-après les « **Actifs Montréalais** ») mais avec un logiciel de paiement et de gestion conçu et détenu par une tierce-partie.
11. BIXI Montréal couvre désormais dix (10) arrondissements de la Ville en plus des municipalités de Longueuil et de Westmount, soit un réseau qui, durant la saison 2013, comprenait environ 461 points d'ancrage et bornes transactionnelles, 5 120 vélos et plus de 80 000 membres.
12. Depuis son lancement en 2009, SVLS a recensé plus de 17 000 000 de déplacements à partir du Système BIXI sur le territoire de la municipalité de Montréal.
13. SVLS a procédé à la mise en vente de ses activités et actifs liés à la commercialisation et la vente du Système BIXI à l'international (ci-après les « **Actifs Internationaux** »). Le 11 avril dernier, le Tribunal a rendu une ordonnance autorisant la vente des Actifs Internationaux à 9257-7865 Québec inc., une entreprise québécoise, pour un prix de vente de 4 000 000 \$ payable comptant en entier à la clôture de la transaction. Cette clôture est prévue pour le ou vers le 19 avril 2014.

C. Situation des affaires de la Débitrice

14. Depuis sa fondation, les ventes de l'entreprise ont progressé pour atteindre plus de **63 M\$** pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013. Les résultats financiers sont présentés au tableau ci-après :

SOCIÉTÉ DE VÉLO EN LIBRE-SERVICE					
Résultats 2008-2013 (en milliers CAN\$)					
Exercice financier	2013	2012	2011	2010	2009
	Interne	Projet	Vérifié	Vérifié	Vérifié
Revenus					
Vente du concept de vélo en libre-service à l'étranger	57 909	39 697	27 055	44 093	1 478
Abonnement, location de vélos et autres revenus	5 235	5 585	4 792	3 464	2 888
	63 144	45 282	31 847	47 557	4 366
Coût des ventes	40 815	30 174	22 575	30 914	-
Bénéfice brut	22 329	15 108	9 272	16 643	4 366
en % des ventes	35%	33%	29%	35%	100%
Dépenses					
Opérations	9 962	8 907	6 615	5 606	2 530
Ventes et marketing	774	1 021	1 076	1 114	1 292
Administration	7 366	7 443	3 170	6 236	4 727
	18 101	17 371	10 861	12 956	8 549
Bénéfice (perte) avant amortissement et frais financiers	4 228	(2 262)	(1 588)	3 687	(4 183)
Amortissement	(3 917)	(3 104)	(2 812)	(3 012)	(2 406)
Frais financiers	(1 068)	(1 095)	(421)	(2 663)	(1 420)
Perte nette	(757) \$	(6 461) \$	(4 821) \$	(1 989) \$	(8 009) \$

15. Les activités de vélo en libre-service dans la grande région métropolitaine de Montréal dégageaient annuellement des revenus bruts d'environ 5 millions \$ depuis les trois dernières années, mais ces activités étaient déficitaires depuis leur lancement en 2009. Par contre les opérations de commercialisation et vente du Système BIXI à l'international dégageaient des revenus brut, substantiellement plus important, (environ 58 millions \$ pour 2013) et étaient profitables.
16. Un sommaire des résultats des opérations de service de vélo en libre-service pour la grande région de Montréal est présenté ci-joint comme Annexe A. Ce sommaire démontre que pour chacune des années 2011, 2012 et 2013 ces opérations ont encourues des bénéfices négatifs avant impôts, intérêts et amortissement entre 1,2 et 1,6 millions \$ et des pertes totales entre 3,3 et 4,0 millions \$.
17. Nonobstant les bénéfices nets générés par les activités internationales, la Débitrice a fait face aux défis suivants :
- a. Revenus insuffisants pour combler les pertes d'opérations reliées aux activités de vélo en libre-service dans la grande région métropolitaine de Montréal;
 - b. Dépassement de coûts significatifs et difficultés relatives au développement et au déploiement du logiciel de paiement et de gestion, composante essentielle du Système BIXI, et litige avec 8D Technologies inc., le fournisseur retenu par SVLS;

- c. Réclamations et retenues de paiement de la part de certains clients importants (New York City Bike Share et Chicago Department of Transportation notamment);
- d. Crise de liquidités et incapacité de lever un financement intérimaire.

18. Pour l'aider à faire face à ces difficultés financières, SVLS a procédé à l'embauche d'un chef de la restructuration, monsieur Dominic Deveaux de la firme *Evology Management Inc.* (ci-après le « **CRO** »), un spécialiste en gestion de crise, afin de l'assister dans la gestion de ses difficultés financières et de représenter la direction dans les négociations avec les clients et fournisseurs. Le CRO est entré en fonction au début du mois d'octobre 2013 et est toujours en fonction.

19. Depuis sa nomination, le CRO est au cœur de toutes les décisions opérationnelles et stratégiques de SVLS. De plus, à la suite de la démission de tous les administrateurs de SVLS, des pouvoirs additionnels lui ont été octroyés par la Cour en vertu du jugement rendu le 20 février 2014 et ce dernier exerce maintenant les pouvoirs et responsabilités qui sont normalement ceux des administrateurs.

20. Au 31 décembre 2013, le bilan de la Débitrice se présentait sommairement ainsi :

SOCIÉTÉ DE VÉLO EN LIBRE-SERVICE					
Bilan					
Au 31 décembre 2013					
(non vérifié - en milliers CAN\$)					
Actifs			Passifs		
Actifs à court terme			Passifs à court terme		
Encaisse	1 361	\$	Avances bancaires	5 951	\$
Comptes à recevoir	5 185		Comptes à payer	11 650	
Inventaires	4 076		Autres passifs	4 758	
Autres actifs à court terme	768		Avances - Ville de Montréal	31 250	
	<u>11 390</u>			<u>53 608</u>	
Actifs à long terme			Total passifs	<u>53 608</u>	
Immobilisations corporelles	12 672				
Immobilisations incorporelles	7 979		Avoir net	<u>(21 567)</u>	
	<u>20 651</u>			<u>32 041</u>	
Total actifs	<u>32 041</u>	\$		<u>32 041</u>	\$

21. Les passifs éventuels reliés aux litiges en cours ne sont pas reflétés au bilan de la Débitrice.

D. Sûretés du Créancier garanti

22. Richter a demandé, et obtenu, une opinion juridique indépendante de la firme McMillan S.E.N.C.R.L./srl sur la validité des sûretés détenues par la Ville. L'opinion juridique confirme que

l'hypothèque mobilière consentie à la Ville est valide et opposable jusqu'à un montant de 44 400 000 \$.

23. La Ville est l'unique créancier garanti de la Débitrice.

E. Disposition des Actifs Montréalais

24. Depuis le dépôt de l'Avis d'intention, la Débitrice a choisi de donner la priorité à la vente des Actifs Internationaux, soit le volet des activités de la Débitrice qui est profitable. Dans l'intervalle, il fut donc décidé de ne pas mettre en vente les Actifs Montréalais mais plutôt de se préparer pour la saison 2014 en vue des activités de vélo en libre-service dans la grande région métropolitaine de Montréal.

25. À tout événement, la Ville a, dès le début des procédures et à de nombreuses reprises, indiqué qu'elle était d'avis qu'il était dans l'intérêt du public que les activités de vélo libre-service se poursuivent à Montréal.

26. Le 19 mars 2014, la Ville, après avoir pris connaissance des montants initiaux des offres reçues dans le processus de vente des Actifs Internationaux a constaté que les montants initiaux offerts ne seraient pas suffisants pour rembourser les sommes qui lui étaient dues. La Ville a donc signifié à la Débitrice un « Préavis d'exercice d'un droit hypothécaire de prise en paiement » à l'égard des biens grevés par les sûretés de la Ville (ci-après le « **Préavis de la Ville** »).

27. Le Préavis de la Ville mentionne qu'en date du 14 mars 2014, l'endettement de la Débitrice envers la Ville s'élevait à 31 746 575 \$.

28. Tel qu'indiqué plus haut, la vente des Actifs Internationaux permettra de dégager une somme de 4 000 000 \$ lors de sa clôture.

29. Une fois cette vente complétée, et tenant compte du solde créditeur dans les comptes de banque de la Débitrice, la balance de la dette garantie de la Ville devrait se chiffrer environ entre 26 millions \$ et 27 millions \$ (ci-après la « **Dette Résiduelle** »).

30. Étant donné le montant anticipé de la Dette Résiduelle une fois les Actifs Internationaux vendus, le 11 avril 2014 la Ville a décidé de soumettre à la Débitrice et au Syndic une convention d'achat et de vente des Actifs Montréalais (ci-après la « **Convention de Vente** ») plutôt que de demander à la Débitrice de procéder à un processus formel de vente des Actifs Montréalais ou de procéder à une prise en paiement de ces actifs.

31. En vertu de la Convention de Vente, la Ville souhaite se porter acquéreur des Actifs Montréalais et se faire céder les droits et intérêts de SVLS dans certains contrats en contrepartie de la

réduction de sa créance garantie d'un montant de 11 915 069 \$ (ci-après la « **Transaction Projetée** »).

32. La contrepartie de 11 915 069 \$ offerte par la Ville représente la valeur nette aux livres des Actifs Montréalais au 31 décembre 2013, tandis que le coût d'acquisition original des Actifs Montréalais, selon les registres comptables de la Débitrice, est d'environ 20,3 millions \$.
33. Le 14 avril 2014, la Débitrice a accepté la Convention de Vente.
34. En vertu de la Requête, la Débitrice demande à la Cour la permission de conclure la Transaction Projetée ou, alternativement, de délaisser volontaire les Actifs Montréalais en faveur de la Ville afin qu'elle les prenne en paiement en vertu du Préavis de la Ville (ci-après la « **Prise en Paiement** »).

F. Commentaires du Syndic

35. Pour les raisons ci-après énoncées, le Syndic ne croit pas qu'un processus de vente des Actifs Montréalais effectué dans le cadre de l'Avis d'intention aurait pu générer une offre suffisante afin de permettre à la Débitrice de rembourser entièrement la réclamation du Créancier garanti :
 - Les Actifs Internationaux ont été vendus à un prix substantiellement inférieur à leur coût d'acquisition et leur valeur nette aux livres au 31 décembre 2013 et ce, malgré que ces actifs ont permis à SVLS de dégager des surplus d'opérations pour ces activités de commercialisation et vente du Système BIXI à l'international;
 - Les activités de vélo en libre-service à Montréal ont été déficitaires depuis leur commencement. À titre d'exemple, les revenus bruts générés en 2013 par ces activités étaient de l'ordre de 5,2 millions \$ alors que le déficit net d'opérations était d'environ 3,7 millions \$. Par conséquent, l'existence d'une valeur d'achalandage attribuable aux activités de vélo en libre-service est douteuse. En conséquence, le Syndic attribue une valeur économique nominale aux Actifs Montréalais;
 - Les Actifs Montréalais sont des biens usagés qui servent aux opérations courantes de vélo en libre-service dans la grande région métropolitaine de Montréal. La valeur de ces actifs diminue donc constamment en fonction de leur usage;
 - La nature unique et spécialisée des Actifs Montréalais fait en sorte que seulement un nombre très restreint d'acquéreurs potentiels pourrait être intéressé par ces actifs. Les acquéreurs potentiels, autres que la Ville, pourraient surtout être les opérateurs courants de services de vélo en libre-service utilisant le Système BIXI et/ou les villes où le Système BIXI est déjà en fonction.

- Étant donné le montant de la créance garantie due la Ville, toute transaction à l'égard des Actifs Montréalais en faveur d'un tiers aurait nécessité l'aval de la Ville ce qui est peu probable étant donné son désir de maintenir les activités de vélo en libre-service en vie au bénéfice des citoyens de la grande région montréalaise, ce qui aurait eu pour effet de restreindre davantage le nombre des acquéreurs potentiels et les possibilités de vente;
 - les Actifs Montréalais sont des biens qui, en grande partie, sont adaptés spécifiquement pour les activités de vélo en libre-service de Montréal (couleur, affiche de publicité, etc.). En conséquence, il serait nécessaire à tout acquéreur potentiel, autre que la Ville, d'engager des frais afin d'enlever les identifications « montréalaises » sur plusieurs des composantes des Actifs Montréalais; et
 - le logiciel de paiement et de gestion nécessaire aux opérations des Actifs Montréalais appartient à une tierce partie et la licence requise pour utiliser ce logiciel n'est pas cessible sauf à l'égard d'une entité prenant la succession de SVLS et qui exploite à Montréal uniquement.
36. Les éléments énoncés au paragraphe précédent s'appliqueraient également dans un contexte d'une vente suite à la faillite de SVLS, à la différence près que l'interruption des opérations de SVLS découlant de la faillite aurait pour effet de diminuer davantage la valeur des Actifs Montréalais.
37. Le Syndic ne croit pas qu'un processus de vente des Actifs Montréalais aurait pu générer une offre sur les Actifs Montréalais pour un montant supérieur à la Dette Résiduelle. Par conséquent, le Syndic est d'avis qu'aucune transaction impliquant les Actifs Montréalais, quelle qu'en soit la forme, ne permettra d'obtenir de l'équité pour la masse des créanciers ordinaires dans ce dossier et donc le seul créancier ayant un intérêt financier dans les Actifs Montréalais est la Ville en vertu de sa créance garantie.
38. Le Syndic est donc d'avis qu'une transaction avec la Ville à l'égard des Actifs Montréalais, que ce soit au moyen de la Transaction Projetée ou d'une Prise en Paiement, est juste et raisonnable dans les circonstances particulières de ce dossier.

Quant à savoir si une telle transaction doit être effectuée par l'entremise de la Transaction Projetée ou de la Prise en Paiement, le Syndic s'en remet au Tribunal en notant qu'alors que la Prise en Paiement aura pour effet d'éteindre la totalité de la Dette Résiduelle due à la Ville par SVLS, la Transaction Projetée permettra à la Ville de conserver une créance ordinaire contre SVLS. Cependant, l'effet combiné de la vente des Actifs Internationaux à un tiers et de toute disposition des Actifs Montréalais en faveur de la Ville fera en sorte que SVLS n'aura plus aucun actif après ces transactions.

G. Conclusion

39. Le Syndic considère que les conclusions de la Requête sont justes et raisonnables dans les circonstances.

Fait à Montréal, le 15 avril 2014

Richer Groupe Conseil Inc. – Syndic
Par :



Raymond Massi, CPA, CA, CIRP

Annexe A

PUBLIC BIKE SYSTEM COMPANY - MONTREAL
Statement of Earnings
For the year ended December 31, 2013
(unaudited - in CDN\$) Note 1

	2011	2012	2013
REVENUES			
Annual memberships	1,819,903 \$	1,960,823 \$	1,991,535 \$
Monthly memberships	104,803	107,515	103,200
Use: Daily usage fee	569,365	879,887	1,034,401
Use: Exceeding time	1,406,255	877,575	400,527
Stations sponsors - Revenues	976,249	174,116	177,960
Sponsors - Revenues	-	1,496,508	1,431,131
Miscellaneous revenues	(3,180)	84,594	32,834
REVENUES - SUBTOTAL	4,873,395	5,581,018	5,171,588
COST OF SALES			
COGS - Miscellaneous	217,717	8,522	(7,026)
COST OF SALES - SUBTOTAL	217,717	8,522	(7,026)
GROSS PROFIT	4,655,678	5,572,496	5,178,614
<i>Gross Profit as a % of Sales</i>	96%	100%	100%
OPERATING COSTS			
Salary and employee benefits - Operations	548,599	839,847	600,631
Warehouse and workshop rent	161,402	193,127	261,327
Outsourcing - Stations and bicycles	2,849,128	3,341,394	3,370,546
Maintenance and repairs - Stations and bicycles	595,966	874,953	501,633
Operating costs - IT	65,379	38,690	9,390
Operating costs - Others	381,921	512,747	564,924
OPERATING COSTS - SUBTOTAL	4,602,394	5,800,758	5,308,451
<i>Operating costs as a % of Sales</i>	94%	104%	103%
MARKETING AND DEVELOPMENT EXPENSES			
Salary and employee benefits - Marketing	160,866	250,256	160,521
Professional services and fees - Marketing	44,922	60,762	162,051
Travel expenses	4,078	3,660	973
Marketing and development expenses - Others	382,406	331,095	300,308
MARKETING AND DEVELOPMENT EXPENSES - SUBTOTAL	592,272	645,773	623,854
<i>Marketing & Devpt costs as a % of Sales</i>	12%	12%	12%
GENERAL AND ADMINISTRATIVE EXPENSES			
Salary and employee benefits	280,424	72,008	268,490
Occupancy expenses	47,521	32,598	-
Insurance	71,319	35,072	3,341
Professional fees	90,982	305,351	65,821
Travel expenses	2,354	1,791	690
General and administrative expenses - Others	151,667	303,505	132,977
GENERAL AND ADMINISTRATIVE EXPENSES - SUBTOTAL	644,266	750,326	471,319
<i>General & administrative costs as a % of Sales</i>	13%	13%	9%
TOTAL COSTS - SUBTOTAL	5,838,932	7,196,856	6,403,624
<i>Total costs as a % of Sales</i>	120%	129%	124%
EBITDA	(1,183,254)	(1,624,360)	(1,225,010)
<i>EBITDA as a % of Sales</i>	-24%	-29%	-24%
Amortization of tangible assets	1,980,962	2,135,724	2,200,702
Amortization of intangible assets	(28,304)	(61,153)	-
AMORTIZATION - TOTAL	1,952,658	2,074,571	2,200,702
FINANCIAL EXPENSES			
Other revenues and expenses	100,666	338,954	309,603
Other revenues and expenses	53,580	(945)	(609)
Net earning from controlled company	-	-	-
NET LOSS	(3,290,158) \$	(4,036,940) \$	(3,734,706) \$

Note 1 : Source : In-house financial analysis

PUBLIC BIKE SYSTEM COMPANY - INTERNATIONAL
Statement of Earnings
For the year ending December 31, 2013
(unaudited - in CDN\$)

	FY11	FY12	FY13
REVENUES			
Annual memberships	- \$	- \$	- \$
Monthly memberships	-	-	-
Use: Daily usage fee	-	-	-
Use : Exceeding time	-	-	-
Stations sponsors - Revenues	-	-	-
Sponsors - Revenues	-	-	-
Technical Platforms - Sales	1,407,334	5,306,454	3,244,894
Bollards - Sales	4,674,094	3,434,194	4,697,654
Cassettes - Sales	3,594,350	8,426,943	13,955,447
Bike docks - Sales	6,830,020	7,361,714	11,404,538
Bicycle - Sales	5,774,940	7,660,565	12,196,446
Billboard - Sales	413,756	351,592	1,269,385
Harness - Sales	936,544	2,153,894	1,599,371
Accessories - Sales	209,050	455,627	369,812
Repairs and spare parts - Sales	1,132,731	1,950,514	5,378,567
Miscellaneous revenues	1,051,796	2,118,498	3,284,771
REVENUES - SUBTOTAL	26,024,616	39,219,994	57,400,887
COST OF SALES			
COGS – System Sales	17,148,926	26,973,226	36,215,317
Transport & Other Costs - System sales	2,781,429	1,785,374	3,057,527
COGS - Miscellaneous	2,501,702	1,388,114	1,477,163
COST OF SALES - SUBTOTAL	22,432,058	30,146,714	40,750,006
GROSS PROFIT	3,592,558	9,073,281	16,650,881
<i>Gross Profit as a % of Sales</i>	14%	23%	29%
OPERATING COSTS			
Salary and employee benefits - Operations	1,154,841	1,733,780	1,952,234
Warehouse and workshop rent	-	-	-
Outsourcing - Stations and bicycles	45,641	15,468	-
Maintenance and repairs - Stations and bicycles	2,445	5,363	-
Operating costs - IT	104,843	381,511	1,567,960
Operating costs - Others	451,152	737,613	959,512
OPERATING COSTS - SUBTOTAL	1,758,922	2,873,735	4,479,705
<i>Operating costs as a % of Sales</i>	0	0	0
MARKETING AND DEVELOPMENT EXPENSES			
Salary and employee benefits - Marketing	17,874	68,452	(3,054)
Professional services and fees - Marketing	29,439	28,627	3,759
Travel expenses	46,181	51,073	44,510
Marketing and development expenses - Other:	168,016	207,225	68,325
MARKETING AND DEVELOPMENT EXPENSES - SUBTOTAL	261,509	355,377	113,539
<i>Marketing & Devpt costs as a % of Sales</i>	1%	1%	0%
GENERAL AND ADMINISTRATIVE EXPENSES			
Salary and employee benefits (1)	904,346	1,077,267	581,508
Occupancy expenses	314,777	379,378	411,052
Insurance	263,142	373,767	421,771
Professional fees (2)	438,254	140,821	299,494
Travel expenses	99,275	107,715	56,287
General and administrative expenses - Others (3)	121,442	117,008	276,362
GENERAL AND ADMINISTRATIVE EXPENSES - SUBTOTAL	2,141,237	2,195,956	2,046,474
<i>General & administrative costs as a % of Sales</i>	8%	6%	4%
TOTAL COSTS - SUBTOTAL	4,161,668	5,425,068	6,639,719
<i>Total costs as a % of Sales</i>	16%	14%	12%

PUBLIC BIKE SYSTEM COMPANY - INTERNATIONAL**Statement of Earnings****For the year ending December 31, 2013****(unaudited - in CDN\$)**

EBITDA (4)	(569,110)	3,648,212	10,011,162
<i>EBITDA as a % of Sales</i>	<i>-2%</i>	<i>9%</i>	<i>17%</i>
Amortization of tangible assets	406,549	462,016	411,920
Amortization of intangible assets	452,334	567,012	1,304,623
AMORTIZATION - TOTAL	858,884	1,029,028	1,716,544
FINANCIAL EXPENSES	315,770	748,701	750,778
Gain/(Loss) on foreign exchange rates	51,310	(172,917)	94,021
Other revenues and expenses (1) (2) (3)	109,220	4,455,486	4,429,739
Net earning from controlled company	-	-	-
NET EARNINGS/(LOSS)	(1,904,294) \$	(2,412,086) \$	3,020,081 \$

(1) in 2012, \$453 K of severance costs and retention bonuses have been reclassified from general and administrative salary and benefits to other expenses.

(2) Asset transfer fees and restructuring fees have been reclassified from professional fees to other expenses, for a total amount of \$188 K in 2011, \$1,778 K in 2012 and \$2,227 K in 2013.

(3) Bad debt accruals have been reclassified from other general and administrative expenses to other expenses, for a total amount of \$70 K in 2011, \$1,896 K in 2012 and \$3,479 K in 2013. these accruals mainly concern the Alta/New York City contract for \$2,939 K and the Alta/Chicago contract for \$2,236 K.

(4) Development costs for the new Naesta system have been capitalized in an amount of 3 896 K\$ in 2012 and 2 564 K\$ in 2013. The management does not expect to pursue such a level of investment to maintain and improve the system.